



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Foncier et Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/029/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Véronique AMBROSANIO
Gestionnaire de patrimoine

☎ 04.23.26.15.36 – veronique.ambrosanio@mairie-toulon.fr

Publié Le

28 MARS 2024

DECISION

Le Maire de TOULON soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/51 du 03 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 03 Mai 2023 portant délégation de signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que la Ville de TOULON est propriétaire d'un local situé à TOULON (VAR) Rue Eugène MANUEL, figurant au cadastre de ladite Commune Section DL N°0371,

Considérant la vacance de ce bien,

Considérant que l'Association « Comité d'Intérêt Local des quartiers Pont Neuf et Escaillon », a sollicité de la Ville de TOULON, un local communal pour recevoir et discuter toutes questions intéressant la prospérité et l'agrément du quartier, la protection de la nature, l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement des habitants du quartiers.

DECIDE

DE CONCLURE avec L'Association « Comité d'Intérêt Local des quartiers Pont Neuf et Escaillon », représentée par son Président Claude FRANCHITTO, dont le siège social est à TOULON (VAR) Rue Eugène MANUEL, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) Rue Eugène MANUEL, figurant au cadastre Section DL N°0371.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} Novembre 2023, et moyennant une redevance annuelle de 75 € TTC (SOIXANTE QUINZE EUROS) payable annuellement.



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc....) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) seront supportés par le Preneur.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **28 MARS 2024**

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **28 MARS 2024**

PUBLIE LE **28 MARS 2024**

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint Délégué
Geneviève LEVY



